



## Une banque peut-elle faire 2 justificatifs de refus de prêt?

Par **Amalthee**, le 21/10/2014 à 12:57

Bonjour,

Avec mon ami nous voulions acheter une maison. Cependant notre banque nous a refusé le prêt. Nous avons transmis le refus de prêt à notre notaire, qui l'a transmis à celui des vendeurs.

Cependant, le refus n'est pas au bon montant. Notre conseillère nous a fait le refus de prêt avec tous les devis en main (soit 20 000€ de plus que ce qui était estimé dans le compromis). Les vendeurs nous demande donc un nouveau refus.

Nous sommes allés dans d'autres banques, mais celles-ci n'ont ni voulu monter un dossier car il ne sera pas accepté, ni nous fournir de justificatifs car nous ne sommes pas clients chez eux....

Notre banque actuelle peut-elle nous fournir un deuxième justificatif au bon montant? Si non, comment sortir de cette impasse?

Cordialement,

Par **Lag0**, le 21/10/2014 à 14:30

Bonjour,

Le mieux est de voir avec votre banque.

L'important est que la demande de prêt que vous avez faite corresponde exactement aux conditions prévues au compromis.

Si vous avez fait une demande de prêt supérieure à ce qui était prévu, un refus de la banque ne permettra pas de faire jouer la clause suspensive du compromis.

Il faut absolument que vous refassiez une demande de prêt conforme au compromis et voir ensuite si la banque refuse toujours le prêt ou pas...